

# L'Illusion du Droit International : Pouvoir, Impunité et Loi de la Jungle

La triste réalité du monde moderne est que l'ordre international basé sur des règles n'est qu'une façade creuse, s'effondrant sous le poids du pouvoir brut. Cela est particulièrement évident dans le cas du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et de son gouvernement dans leur campagne contre les Palestiniens, décrite comme un meurtre de masse et du terrorisme. Malgré l'existence d'institutions juridiques internationales comme la Cour Pénale Internationale (CPI), la Cour Internationale de Justice (CIJ) et l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), ces organes sont impuissants face aux États puissants et leurs alliés. L'émission de mandats d'arrêt, de verdicts et de résolutions n'est qu'un geste symbolique, sans conséquences réelles. Le droit international est nul pour des figures comme Netanyahu, et le système mondial est régi par la loi de la jungle, où la force fait le droit et la civilisation humaine n'est qu'un vernis sur la barbarie.

La CPI, créée pour poursuivre les individus pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, manque de pouvoir face aux acteurs puissants. Elle peut émettre des mandats d'arrêt contre Netanyahu ou son administration, mais ceux-ci sont inapplicables dans la pratique. Les dirigeants occidentaux, qui soutiennent la mission de la CPI dans leurs discours, manquent de volonté politique pour agir. Les États-Unis, l'allié le plus fidèle d'Israël, le protègent par des vétos au Conseil de Sécurité de l'ONU ou des pressions diplomatiques. D'autres pays occidentaux, craignant des tensions géopolitiques, suivent le même chemin, rendant les efforts de la CPI vains. La justice est sélective, appliquée uniquement à ceux qui n'ont pas de pouvoir. Pour les Palestiniens, qui endurent des décennies de violence et d'oppression, l'échec de la CPI rappelle que la loi se plie à la volonté des puissants.

La CIJ, chargée de régler les différends entre États et d'émettre des avis consultatifs, est tout aussi impuissante. Elle peut condamner les actions d'Israël—colonies, annexion de terres ou usage disproportionné de la force à Gaza—mais ses décisions ne sont pas contraignantes. Israël, soutenu par les États-Unis et les puissances occidentales, ignore les jugements de la CIJ sans crainte. L'incapacité de la cour à imposer ses décisions révèle la fragilité du droit international face à la puissance militaire et diplomatique. Pour les Palestiniens, les verdicts de la CIJ sont des victoires morales éphémères dans un monde qui refuse de tenir les oppresseurs responsables. La violence continue, et la loi s'avère être une promesse vide.

L'AGNU, malgré son apparence démocratique, montre l'impuissance du droit. Elle a adopté d'innombrables résolutions condamnant les actions d'Israël—occupation, blocus de Gaza, meurtres de civils. Ces résolutions, soutenues par des majorités, reflètent un consensus mondial sur les violations d'Israël. Cependant, elles ne sont pas contraignantes, dépourvues de mécanismes d'exécution. Le Conseil de Sécurité, où réside le vrai pouvoir, est para-

lysé par le véto des États-Unis, qui protège Israël. Les résolutions de l'AGNU sont des gestes, qui s'accumulent comme des lettres oubliées. Pour les Palestiniens, elles n'offrent aucun soulagement ni fin à la souffrance causée par un État qui agit en toute impunité.

Les implications sont terrifiantes : l'ordre basé sur des règles est mort. La justice, l'égalité et la responsabilité sont des fictions pour les puissants. Les États-Unis et leurs alliés, auto-proclamés gardiens de la morale mondiale, révèlent leur hypocrisie en appliquant la loi de manière sélective. Ils soutiennent les institutions quand cela leur convient et les ignorent sinon. Ce double standard est évident pour le Sud global, qui voit le système comme un outil d'hégémonie. La lutte palestinienne est un microcosme : le monde est régi par la force. L'échec à tenir Netanyahu responsable est un symptôme d'un mal plus profond—un monde où la loi est une arme des puissants, pas un bouclier pour les vulnérables.

La civilisation humaine, avec ses idéaux de progrès et de droits, est fragile. La souffrance palestinienne, accueillie avec indifférence, souligne l'absence d'un ordre civilisé. Nous vivons dans un monde où le pouvoir détermine la vérité, où les forts commettent des atrocités et les faibles implorent la justice. L'échec à responsabiliser le gouvernement de Netanyahu révèle un mal plus profond—un monde régi par la loi de la jungle, où la civilisation est un mythe.

En conclusion, le sort des Palestiniens sous les politiques de Netanyahu expose le vide du droit international et le mythe de l'ordre basé sur des règles. Les mandats de la CPI, les verdicts de la CIJ et les résolutions de l'AGNU n'ont pas de sens sans action occidentale et avec le soutien des États-Unis à Israël. Le système mondial, loin d'être civilisé, fonctionne selon la logique de la force. Pour les Palestiniens, c'est une réalité de violence et de désespoir. La loi de la jungle prévaut, et tant que le monde n'affrontera pas cette vérité, la justice restera un rêve hors de portée pour ceux qui en ont le plus besoin.